



## FICHE DE LOCATION DE LA BUVETTE DU STAND DE TIR

Date de la location : \_\_\_\_\_ Durée : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Np et Localité : \_\_\_\_\_

No tél. : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_

Genre de manifestation : \_\_\_\_\_ (fête famille, anniversaire, etc...)

Nombre de personnes : \_\_\_\_\_

- Le prix de location pour une journée s'élève à **Fr. 150.00** (Fr. 100.00 pour les membres de la société de tir), payable au moyen du bv annexé, au moins 15 jours avant la date de location. Le paiement confirme la réservation.
- La remise et la reddition des locaux sont effectuées en présence du représentant de la société de Tir de Porsel.
- Le parking se trouve sur la place goudronnée.
- Les prés alentours, non fauchés, sont à respecter vis-à-vis des exploitants de ces terrains
- Engins pyrotechniques et tous types d'objets pouvant occasionner des dégâts aux infrastructures de la société de tir sont strictement interdits !

### Reddition des locaux :

- La vaisselle et les ustensiles de cuisine sont lavés et rangés
- Les tables sont lavées
- Les locaux (cuisine, buvette, corridor, WC) sont balayés et récurés
- Les décorations apportées par le locataire sont enlevées
- Extérieur et alentours des locaux sont propres et rendus dans l'état d'avant la location
- Les poubelles, les bouteilles et le Pet sont enlevés par le locataire
- Les verres ou la vaisselle cassée est à annoncer (Fr. 2.00 la pièce)
- Les linges et les produits de nettoyages sont à disposition. Les linges sont lavés par la société de tir de Porsel
- En cas de non respect de ces prescriptions, les frais de remise en état seront facturés au locataire. L'indemnité est d'au minimum Fr. 100.00.

Par sa signature le locataire s'engage à respecter et faire respecter les conditions indiquées ci-dessus.

Lieu et date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_